	Département de l'Isère		République française		Envoyé en préfecture le 01/07/2025
	N° 2025 - 39	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL			Reçu en préfecture le 01/07/2025
26/06/2025	Tarifs du Restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2025-2026				Publié le 02/07/2025 ID : 038-213801145-20250626-202539-DE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la maison des Platanes, Maison commune temporaire, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.

Date de la convocation : 20/06/2025.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 20/06/2025 par messagerie.

Présents : AIME Jean-Claude. COLANGELI Muriel. CONTRERAS Joseph. CRUYPENNINGCK Bruno. DULONG Aurélie. DUMAS Christophe. HAYART Dominique. LEMAITRE Sylvie. ROZELIER Arlette. VIALLATTE Régis. CHORON Vincent (arrivé à 20h38). DUGUA Véronique (arrivée à 20h46). DEYRIEUX Caroline (arrivée à 20h52).

Absents : BARREL Natacha. MERNISSI Chakib.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Sylvie Lemaître, secrétaire de séance.

M. le Maire présente au Conseil municipal le bilan du restaurant scolaire pour l'année 2024-2025 jusqu'à ce jour, et lui rappelle les tarifs de ce dernier, définis par délibération n° 2024-44 du 27 juin 2024 et qui sont :

Désignation	Montant
Repas enfant	3.60 €
Repas enfant « occasionnel » 3 (maximum)	4.50 €
Repas enfant « extra »	8.80 €
Repas adulte régulier	5.30 €
Repas adulte « exceptionnel »	10.40 €
PAI	1.80 €

Il lui propose d'augmenter ces tarifs à compter de la rentrée scolaire 2025-2026, compte-tenu de ce bilan 2024-2025, de la hausse des denrées et des charges de personnel.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe à compter de la rentrée scolaire 2025-2026 les tarifs des repas du restaurant scolaire de la façon suivante :

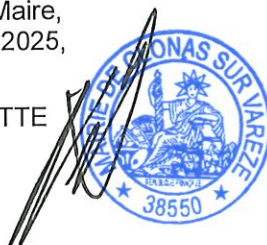
Désignation	Montant
Repas enfant	3.70 €
Repas enfant « occasionnel » 3 (maximum)	4.60 €
Repas enfant « extra »	8.90 €
Repas adulte régulier	5.40 €
Repas adulte « exceptionnel »	10.40 €
PAI	1.85 €

Charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des usagers de ce service et du SGC de Roussillon (Isère),

Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Extrait certifié conforme par le Maire,
A Clonas sur Varèze, le 27 juin 2025,

Le Maire,
Régis VIALLATTE



La secrétaire,
Sylvie LEMAITRE